

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1654

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

433 060 225 RCS Angers.

SOLOGNE AUDIT CONSEIL.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 100000.00 EUR.

Adresse : 8, Rue Eugène Brémont, 49300 Cholet.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : IN EXTENSO CENTRE OUEST SAS au capital de 29 962 142 euros Siège social : 8 rue Eugène Brémont – 49300 Cholet 792 047 037 RCS Angers SOLOGNE AUDIT CONSEIL SAS au capital de 100 000 euros Siège social : 8 rue Eugène Brémont – 49300 Cholet 433 060 225 RCS Angers Avis de projet de fusion Suivant acte sous seing privé en date à Cholet (49) du 9 septembre 2025, la société IN EXTENSO CENTRE OUEST et la société SOLOGNE AUDIT CONSEIL ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la SOLOGNE AUDIT CONSEIL par la société IN EXTENSO CENTRE OUEST. Aux termes de ce projet, la société SOLOGNE AUDIT CONSEIL ferait apport à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST de la totalité de son actif, savoir 1 502 823 euros, à charge de la totalité de son passif, savoir 288 636 euros, soit un apport net de 1 214 187 euros. IN EXTENSO CENTRE OUEST société absorbante détenant la totalité des actions de la société SOLOGNE AUDIT CONSEIL société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Montant prévu du mali de fusion : cinq cent quatre-vingt-cinq mille six cent treize euros (585 613 €) Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus aux articles L.236-14 et R.236-8 du Code de Commerce. Conformément aux dispositions de l'article L.236-6 du Code de Commerce, deux exemplaires originaux du projet de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Angers, l'un pour la société SOLOGNE AUDIT CONSEIL, l'autre pour la société IN EXTENSO CENTRE OUEST, le 11 septembre 2025. Pour.